

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Culture

Direction du Développement et de la  
Promotion des Arts  
Sous Direction des Arts Vivants  
et des Spectacles  
N° d'ordre .....

الجزائر في : .....

Contrôle de films Cinématographiques  
Visa d'exploitation en Algérie

Titre du film : .....

Nationalité : .....

Format : .....

Nom du producteur : .....

Adresse : .....

Nom du distributeur : .....

Adresse : .....

- Ce visa est valable sur l'ensemble du territoire national.
- Pendant la période de validité de ce visa , le film ne peut être projeté qu'en salles spécialisées.

- N° du visa :.....

- Visa valable pendant : .....

- Période allant du ..... au .....